



## **Les risques d’empoisonnement au monoxyde de carbone**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore et inodore qui peut rendre malade et entraîner la mort s’il est inhalé.

En cas de coupure de courant lors d’une situation d’urgence comme un ouragan ou une tempête hivernale, l’utilisation de sources alternatives de combustible ou d’électricité pour se chauffer, se rafraîchir ou cuisiner peut entraîner une accumulation de monoxyde de carbone dans la maison, le garage ou l’autocaravane et intoxiquer les personnes et les animaux se trouvant à l’intérieur.

Chaque année aux États-Unis, plus de 400 personnes meurent après avoir accidentellement inhalé du monoxyde de carbone. On trouve du monoxyde de carbone dans les fumées de combustion, comme celles produites par les petits appareils fonctionnant à l’essence, les réchauds, les génératrices, les lanternes et les cuisinières au gaz ou lorsque l’on brûle du charbon de bois ou du bois. Le monoxyde de carbone provenant de ces sources peut s’accumuler dans les endroits clos ou partiellement clos. Les humains et les animaux se trouvant dans ces lieux peuvent être intoxiqués et mourir après avoir inhalé du monoxyde de carbone.

### **Comment reconnaître un empoisonnement au monoxyde de carbone**

L’exposition au monoxyde de carbone peut entraîner une perte de connaissance et la mort. Les symptômes les plus courants sont : des maux de tête, des vertiges, des faiblesses, des nausées, des vomissements, des douleurs dans la poitrine et de la confusion. Les personnes endormies ou celles qui ont consommé de l’alcool peuvent mourir d’une intoxication au monoxyde de carbone avant même de ressentir des symptômes.

### **Mesures de prévention**

- Ne jamais utiliser votre cuisinière au gaz pour chauffer votre maison.
- Ne jamais laisser tourner le moteur d’une voiture si celle-ci est garée dans un endroit fermé ou partiellement fermé, comme un garage.
- Ne jamais laisser tourner le moteur d’un véhicule, d’un générateur, d’une laveuse à pression ou de tout autre appareil fonctionnant à l’essence à l’extérieur à proximité d’une fenêtre ou d’une porte ouverte ou encore d’une bouche d’aération. Les gaz d’échappement pourraient se propager à l’intérieur de votre habitation.
- Ne jamais laisser tourner un générateur, une laveuse à pression ou tout autre appareil fonctionnant à l’essence à l’intérieur d’une cave, d’un garage ou d’une structure fermée, même si les portes et les fenêtres sont ouvertes, sauf si l’équipement a été installé par des professionnels et qu’il dispose d’un système de ventilation adapté. Il est important de régulièrement vérifier que les bouches et conduits d’aération soient propres et sans déchets, tout particulièrement si les vents sont violents. Les débris qui volent peuvent boucher les systèmes d’aération.

- Ne jamais utiliser un barbecue au charbon de bois, un hibachi, des lanternes ou des réchauds de camping portables à l'intérieur d'une maison, d'une tente ou d'une autocaravane.
- S'il fait trop chaud, ou si au contraire il fait trop froid, trouvez refuge chez vos amis ou dans une infrastructure communautaire.
- Si vous soupçonnez un cas d'intoxication au monoxyde de carbone, consultez immédiatement un professionnel de santé.

*Ces informations proviennent des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC),  
[www.emergency.cdc.gov/disasters/cofacts.asp](http://www.emergency.cdc.gov/disasters/cofacts.asp). Pour plus d'informations, visitez le site  
[www.emergency.cdc.gov/disasters/carbonmonoxide.asp](http://www.emergency.cdc.gov/disasters/carbonmonoxide.asp).*